



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix
Québec J0V 1P0
Tél. : 819-522-6610

dg@ndlapaix.ca
www.notredamedelapaix.qc.ca

**AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES
DU CONSEIL 2022
ET DATED'ADOPTION DU BUDGET 2022**

Aux contribuables de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue ce 7^e jour du mois de décembre 2021, le Conseil a adopté la résolution le numéro 2021-12-07#05 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, et ce, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

En conséquence, à compter de la séance du mois de janvier 2022, les séances ordinaires du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix auront lieu **les premiers mardis du mois à compter de 18 h 30**, à l'Hôtel de ville à l'adresse ci-dessus indiquée, et ce, selon le calendrier suivant :

SÉANCES RÉGULIÈRES 2022	
18 janvier	5 juillet
1 ^{er} février	2 août
1 ^{er} mars	6 septembre
5 avril	4 octobre
3 mai	1 ^{er} novembre
7 juin	6 décembre

Aux termes de ladite résolution numéro 2021-12-07#05, il a également été adopté que la séance extraordinaire pour l'adoption du Budget par le Conseil municipal pour l'année 2022 se **tiendra le mercredi 18 janvier 2022 au bureau municipal et débutera à 18 h**.

DONNÉ à Notre-Dame-de-la-Paix, ce 7 décembre 2021.

Chantal Delisle, Directrice générale
et Greffière-trésorière